

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **16 janvier 2023 à 19 h 04**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Tyler Cook, conseiller du district 1
- Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
- Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences :

- Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
- Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service de l'urbanisme et le coordonnateur - Planification du territoire du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance extraordinaire du 19 décembre 2022
 - 3.2. Séance ordinaire du 19 décembre 2022
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2022)-A-79-1 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics - adoption de règlement
 - 4.2. Règlement (2022)-A-81 établissant le taux de taxes pour l'année 2023 - adoption de règlement
 - 4.3. Règlement (2023)-A-82 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Listes des comptes à payer
 - 7.2. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2021
 - 7.3. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2022
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Transport en commun - demande d'aide financière programme SOFIL - abribus
 - 9.2. Transport en commun - demande d'aide financière programme SOFIL - compteur de passagers
 - 9.3. Projets 2023 - mode de financement des dépenses
10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
11. CULTURE ET LOISIRS

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

- 11.1. Autorisation d'événement
- 11.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au projet spécial 2023 - volet culture et loisirs
- 12. INCENDIE (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 04.

CA23 01 001 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA23 01 002 3.1. Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA23 01 003 3.2. Séance ordinaire du 19 décembre 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÉGLEMENTS

CA23 01 004

4.1. Règlement (2022)-A-79-1 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, madame la conseillère Dominique Laverdure a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2022)-A-79-1 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 01 005

4.2. Règlement (2022)-A-81 établissant le taux de taxes pour l'année 2023 - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, madame la conseillère Catherine Drouin a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2022)-A-81 établissant le taux de taxes pour l'année 2023.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 01 006

4.3. Règlement (2023)-A-82 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Catherine Drouin donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-A-82 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

5. ADMINISTRATION

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

**Dépôt CA23 01
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA23 01 007

5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT que monsieur Richard Leroux a terminé son mandat à titre de fiduciaire le 11 septembre 2022 et que monsieur David Curtis a remis sa démission, effective le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE nommer madame Dominique Brisson et monsieur Martin Héroux, à titre de fiduciaires du Domaine Saint-Bernard pour une période de deux ans, soit du 16 janvier 2023 au 16 janvier 2025;

DE remercier monsieur David Curtis, membre fondateur de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, pour sa contribution au sein de la Fiducie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA23 01
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

Modifiée par
la résolution
CA23 02 021

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des travaux publics					
2022-58	Monsieur Antoine Lopes	Temporaire	Préposé aux patinoires	19 décembre 2022	15 semaines
2022-58	Monsieur Émile Bourbeau	Temporaire	Préposé aux patinoires	19 décembre 2022	15 semaines
2022-61	Monsieur Yannick Belley	Temporaire	Journalier / chauffeur / opérateur	9 janvier 2023	40 semaines
2022-71	Monsieur Denis Charron	Régulier	Journalier / chauffeur / opérateur	3 janvier 2023	Poste vacant

7. GESTION FINANCIÈRE

CA23 01 008

7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 au montant de 368 537,58 \$ et pour le mois de janvier 2023 au montant de 8 864,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

CA23 01 009

7.2. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2021

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2021 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides regroupe depuis le 1^{er} janvier 2019 les six villes et municipalités suivantes : Mont-Tremblant (incluant Lac-Tremblant-Nord), Labelle, Mont-Blanc, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin;

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides totalisant un déficit anticipé de 499 964 \$, dont 129 752 \$ est imputable à la Ville de Mont-Tremblant;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour la somme de 10 360 \$, soit 10 % du déficit anticipé imputable à la Ville de Mont-Tremblant, pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2242, déduction faite du montant de 2 615 \$ déjà payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

CA23 01 010

7.3. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2022

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2022 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides regroupe depuis le 1^{er} janvier 2019 les six villes et municipalités suivantes : Mont-Tremblant (incluant Lac-Tremblant-Nord), Labelle, Mont-Blanc, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin;

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter le budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides totalisant un déficit de 401 844 \$, dont 107 885 \$ est imputable à la Ville de Mont-Tremblant;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour la somme de 10 788 \$, soit 10 % du déficit anticipé imputable à la Ville de Mont-Tremblant, pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2242.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA23 01 011

9.1. Transport en commun - demande d'aide financière programme SOFIL - abribus

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition et à l'installation de quatre abribus additionnels pour son service de transport en commun;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide au transport collectif de la SOFIL accorde une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 95 % de l'investissement nécessaire;

CONSIDÉRANT le solde des sommes non dépensées ou affectées dans le dossier de la Ville de Mont-Tremblant à l'intérieur du programme d'aide financière de la SOFIL;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'acquisition d'abribus avec équipements et d'éclairage pour le service de transport en commun de la Ville, afin que 95 % des coûts afférents du projet évalué à 60 000 \$, taxes en sus, soit un montant de 57 000 \$, taxes en sus, soit défrayé par la SOFIL;

QUE la Ville assume, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la portion non subventionnée des coûts du projet, soit un montant de 3 000 \$,

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

taxes en sus (projet 2023-02), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE la Ville autorise le directeur général adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 01 012

9.2. Transport en commun - demande d'aide financière programme SOFIL - compteur de passagers

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition et à l'installation d'un système de compteur de passagers pour son service de transport en commun;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide au transport collectif de la SOFIL accorde une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 95 % de l'investissement nécessaire;

CONSIDÉRANT le solde des sommes non dépensées ou affectées dans le dossier de la Ville de Mont-Tremblant à l'intérieur du programme d'aide financière de la SOFIL;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'acquisition d'un système de compteur de passagers pour le service de transport en commun de la Ville, projet évalué à 32 780 \$, taxes en sus, afin que 95 % des coûts afférents, soit un montant de 31 141 \$, taxes en sus, soit défrayé par la SOFIL;

QUE la Ville assume, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la portion non subventionnée des coûts du projet, soit un montant de 1 639 \$, taxes en sus (projet 2023-03), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE la Ville autorise le directeur général adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 01 013

9.3. Projets 2023 - mode de financement des dépenses

CONSIDÉRANT que par la résolution CA22 12 257 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville a adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 le programme triennal des immobilisations des années financières 2023, 2024 et 2025;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation des fonds en regard des projets spéciaux et d'immobilisations retenus pour l'année 2023 comme suit :

Description	Budget	Financement
Amélioration liens cyclables et piétons secteur du Village (150 000 \$)	75 000 \$	

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

Remplacement revêtement de plancher – poste de police	45 000 \$	Excédent de fonctionnement (sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>)	
Transport en commun – ajout de 4 abribus (60 000 \$)	6 000 \$		
Entretien ménager à l'interne – acquisition d'équipements (45 000 \$)	3 843 \$		
Transport en commun – compteur de passagers (30 000 \$)	1 500 \$		
Amélioration signalisation stationnement secteur Village (20 000 \$)	1 708 \$		
Panneaux clignotants intersection rue de Saint-Jovite / rue Filion	16 000 \$		
Remplacement barrières parc Daniel-Lauzon	8 000 \$		
Mobilier de bureau Services des travaux publics et génie (4 000 \$)	342 \$		
Accès universel Plage du lac Mercier – acquisition fauteuil Hippocampe	8 500 \$		
Piste d'athlétisme - réparation	10 000 \$		
Aménagement bureau Service des affaires juridiques (17 000 \$)	4 775 \$		
Installation de fibre optique à la caserne #52, à l'église du Village et au parc du Voyageur (5 000 \$)	1 685 \$		
Camion 10 roues avec équipements (365 000 \$)	34 274 \$		Fonds de roulement
Camion cube – entretien bâtiments (200 000 \$)	17 080 \$		
Fourgonnette – entretien bâtiments (60 000 \$)	5 124 \$		
Véhicule hybride – Service du génie (45 000 \$)	3 843 \$		
Remplacement d'imprimantes (10 000 \$)	2 809 \$		
Véhicule hybride chef aux opérations – Service de sécurité incendie	60 000 \$		
Équipements véhicule chef aux opérations – Service de sécurité incendie	25 000 \$		
Remplacement console et amélioration acoustique Salle du Conseil (5 000 \$)	1 685 \$		
Ordinateur et logiciel autocad Service du génie (4 000 \$)	342 \$		
Ordinateur et écran Usine lac Tremblant + stagiaire (3 000 \$)	256 \$		
Nouveau serveur informatique (80 000 \$)	22 472 \$		

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

Plateforme de cybersécurité (60 000 \$)	16 854 \$	
Module FORTINET (35 000 \$)	9 832 \$	
Système de sécurité accès Hôtel de Ville (20 000 \$)	5 618 \$	
Switch de remplacement informatique (10 000 \$)	2 809 \$	
Ordinateurs de remplacement (10 000 \$)	2 809 \$	
Serveur sauvegarde Synology (5 000 \$)	1 405 \$	
Conversion du réseau d'éclairage public conventionnel de HPS à DEL (125 000 \$)	10 675 \$	Règlement d'emprunt
Transport en commun – ajout de 4 abribus (60 000 \$)	54 000 \$	Subvention
Transport en commun – compteur de passagers (30 000 \$)	28 500 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA23 01 014

11.1. Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Événement	Organisme/Requérant	Date	Lieu
Journée familiale	Chevaliers de Colomb	5 février 2023, 10 h à 16 h	Parc Daniel-Lauzon et accès à la voie publique au lac Moore

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 01 015

11.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au projet spécial 2023 - volet culture et loisirs

CONSIDÉRANT le projet spécial soumis par le Domaine Saint-Bernard pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservé un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

CONSIDÉRANT l'article 5 de l'Entente relative au projet spécial 2023 qui prévoit de déposer en deux versements la subvention de manque à gagner au niveau de l'hébergement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la Fiducie du Domaine Saint-Bernard et la Ville de Mont-Tremblant;

DE verser un montant maximal de 150 000 \$, toutes taxes applicables incluses, pour le projet spécial suivant :

- Subvention - hébergement;

DE verser la moitié de la somme prévue à l'entente, soit un montant 75 000 \$ (poste budgétaire 02-701-51-970) en janvier 2023. Le second versement, au montant maximal de 75 000 \$ (poste budgétaire 02-701-51-970), selon le dépôt des rapports de locations, aura lieu en novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE (aucun sujet)

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA23 01 016

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

Initiales	
Maire	Grefe